



Melsen
IMMOBILIERE

GESTION LOCATIVE, LA VIE FACILE!



Melsen
IMMOBILIERE

NOTRE PASSION ET MISSION PROFESSIONNELLE
EST DE VOUS FAIRE PROFITER D'UN CONSEIL PERSONNALISÉ ET DE VOUS GUIDER
DANS TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET IMMOBILIER.

Melsen Immobilière s.à r.l - 56 A, Cité Op Soltgen L-3862 Schifflange
et au Centre Commercial MATCH 8, rue du Curé L-9217 Diekirch

[f@MelsenImmo](#) • www.melsen-immo.lu

Tél (+352) 44 83 73-1 • info@melsen-immo.lu

NOS SERVICES DE GESTION LOCATIVE

La synergie de nos métiers vous garantit une évidente valeur ajoutée, grâce à une approche globale de la gestion de votre patrimoine et plus particulièrement pour la gestion locative de vos biens, dont la liste des services non exhaustive s'est transformée en avantage.



GESTION LOCATIVE, LA VIE FACILE!

L'offre Melsen en partenariat avec Coconsult en matière de gestion locative est probablement ce qui se fait de mieux actuellement.

Nous offrons un panel complet de services dont le seul et unique but est de permettre au client de se focaliser sur son bien-être.

En effet, nous nous faisons fort de **vous assister et conseiller** pour la gestion de votre patrimoine.

L'investissement immobilier reste à ce jour une réelle alternative pour **améliorer vos rendements**.

Afin de relever ce challenge, nous avons répertorié toutes les actions qui rentrent en ligne de compte dans le cadre de la gestion d'un bien.

Pour augmenter la qualité de nos services, nous nous sommes associés à des partenaires expérimentés afin de **garantir une évidente valeur ajoutée** à nos prestations.



NOS SERVICES DE GESTION LOCATIVE

01. Estimation de la valeur locative de votre bien
02. Sélection des locataires répondant à des critères prédéfinis
03. Etat des lieux d'entrée/sortie avec le locataire, ainsi que le relevé des compteurs
04. Représente le propriétaire aux assemblées à sa demande et contre procuration
05. Loyer garanti: en cas d'impayé, le propriétaire perçoit, de l'assurance son loyer + charges à partir du 3^e mois et ce, pour une durée maximale de 12 mois consécutifs. Les deux premiers mois de franchise sont couverts par la caution
06. Vacance locative: en cas de vacance locative après location, le propriétaire perçoit de l'assurance, son loyer + charges à partir du 4^e mois de vacance et ce pour une durée de trois mois
07. Couverture juridique
08. Cession au propriétaire de la déductibilité fiscale du contrat d'assurance
09. Calcul du rendement annuel
10. Etat des lieux annuel
11. Emission certificat/factures, décomptes déductibles fiscalement
12. Fourniture du modèle 190 F* dûment rempli
13. Trésorerie (250 €/an)
14. MyGestion (Tél. 44 83 73-1)

